

Préserver les comptes bancaires avant un divorce.

Par manu, le 05/05/2010 à 14:26

Bonjour,

pour une séparation à l'amiable, et préserver les comptes bancaires commun,

que doit je faire pour éviter que le conjoint vide les comptes a mon insus,

avant le déclenchement de la procédure de divorce.

meçi